

R comme... Rentrée Scolaire :

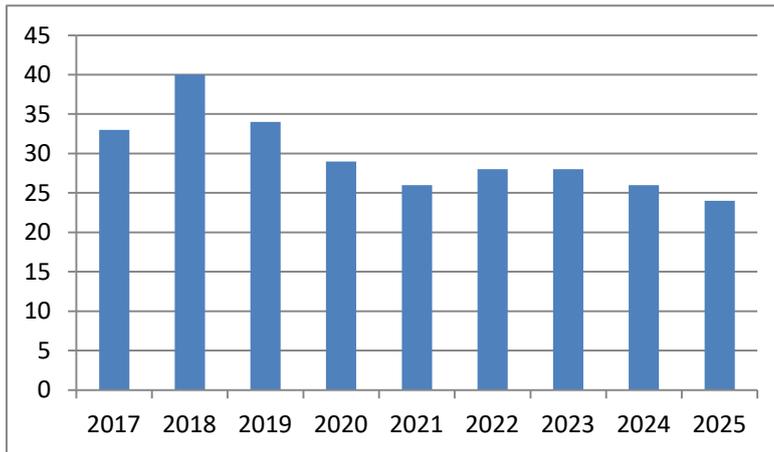
La rentrée vient de s'effectuer à l'école de Monthion comme dans tout le pays.

Un changement est intervenu pendant les vacances : comme on le sait, le maître des petites classes, Jérémy Fantone, pris depuis quelque temps par l'envie de voir du pays, s'emploie aujourd'hui à enseigner le français à nos amis étatsuniens.

C'est donc Mathilde Panisset qui a repris les classes de la maternelle au CP, tandis qu'Anne-Sophie Repellin continue d'assurer les cours des CE et des CM. Nous leur souhaitons à toutes, maitresses et personnel communal, une bonne année scolaire...

Pour cette rentrée 2025-2026, ce sont 24 élèves qui fréquentent l'école du village, soit 4 de moins que l'an dernier.

Nous joignons à cet article un graphe montrant l'évolution de la démographie scolaire de Monthion. Souhaitons que l'Inspection Académique ne ferme pas à moyen terme une des deux classes... ce qui ne serait pas sans répercussion sur les conditions d'apprentissages optimales dont bénéficient actuellement nos enfants.



U comme... Urbanisme : Quelles autorisations pour quels travaux ?

QUELLES DÉCLARATIONS FAIRE POUR MES TRAVAUX D'HABITATION ?

CONDUIT DE CHEMINÉE : D.P.

CONSTRUCTION NOUVELLE, ABRI DE JARDIN, ETC.

- MOINS DE 5 M² : aucune formalité
- ENTRE 5 ET 20 M² : D.P.
- PLUS DE 20 M² : P.C.

TERRASSE OU PLATEFORME

- DE PLAIN-PIED ET SANS FONDATIONS PROFONDES : aucune formalité
- POUR LES AUTRES CAS, OU EN PÉRIMÈTRE ABF* : D.P.

AMÉNAGEMENT DES COMBLES À PARTIR DE 5 M² : D.P.

TRAVAUX MODIFIANT L'ASPECT EXTÉRIEUR

- POUR TOUT PROJET : D.P.
- ISOLATION MODIFIANT L'ASPECT : D.P.
- TRAVAUX D'ENTRETIEN OU DE RÉPARATION : aucune déclaration

EXTENSION OU CRÉATION DE SURFACE

- MOINS DE 20 M² : D.P.
- ENTRE 20 ET 40 M² : D.P. ou P.C. avec recours à un architecte selon la situation
- À PARTIR DE 40 M² : P.C. avec recours à un architecte selon la situation

POUR UN JACUZZI INSTALLÉ PLUS DE 3 MOIS ET D'UNE SUPERFICIE > 5 M² : D.P.

POMPES À CHALEUR, BLOCS DE CLIM, ETC. : D.P.

PISCINE

- BASSIN DE MOINS DE 10 M² : aucune formalité
- BASSIN ENTRE 10 ET 100 M² : D.P.
- BASSIN DE PLUS DE 100 M² : P.C.
- AVEC COUVERTURE > 1,80 M DE HAUTEUR : P.C. peu importe la superficie

CLÔTURE

PORTAIL, CLÔTURE SUR RUE OU ENTRE VOISINS (CRÉATION, MODIFICATION, SUPPRESSION) : D.P.

Légende

P.C. : PERMIS DE CONSTRUIRE
D.P. : DÉCLARATION PRÉALABLE

Les aménagements / installations / ouvrages non soumis à autorisation sont quand même tenus de respecter le règlement du Plan Local d'Urbanisme et le code de l'urbanisme.